

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

### Préambule

La société HIPPY, SAS au capital de 259.122,90 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille, sous le numéro 882 938 947, ayant son siège social 20, Traverse de la montre - 13011 Marseille, France (ci-après « HIPPY ») exerçant son activité sous le nom commercial « INDIENOV » a développé une application mobile « INDIENOV » utilisable exclusivement en association directe avec la ceinture airbag connectée « INDIENOV », fabriquée et commercialisée par HIPPY.

### ARTICLE 1 – DEFINITIONS

**Application** désigne l'application mobile INDIENOV développée et éditée par la société HIPPY, utilisable de façon optimale avec la Ceinture INDIENOV, donnant accès à plusieurs fonctionnalités telles que la gestion du profil du Client, la consultation d'une FAQ, l'accès aux tutoriels d'utilisation, les coordonnées de HIPPY, la configuration des listes de contacts à prévenir en cas de chutes du Client, l'alerte d'un niveau de batterie faible de la Ceinture INDIENOV, la mise à jour de l'algorithme de la Ceinture INDIENOV.

**Ceinture INDIENOV** désigne la ceinture airbag connectée « INDIENOV », dispositif médical de classe I, répondant aux exigences du Règlement Européen 2017/745, permettant de réduire, lors du déploiement de l'airbag, jusqu'à 97% des risques de fractures du col supérieur du fémur en amortissant les chutes. La Ceinture INDIENOV dispose d'une partie textile contenant deux capsules de gaz, deux sacs airbags, une boucle contenant une carte électronique développée par INDIENOV et une batterie.

**Client** désigne toute personne physique majeure qui agit à des fins personnelles, indépendamment de toute activité professionnelle qui commande la Ceinture INDIENOV (ou tout Consommable) associé au Service sur le Site.

**Commande** désigne l'achat de la Ceinture INDIENOV par le Client sur le Site et la souscription simultanée à l'Application dans le cadre du Service.

**Conditions générales de vente et de service ou CGVS** désigne les présentes conditions générales de vente et d'utilisation et le détail des Equipements accessibles [ici](#).

**Consommable(s)** désigne(nt) les capsules de gaz, permettant de déclencher les airbags en cas de détection d'une chute et dont la présence, dans la Ceinture INDIENOV, est indispensable au fonctionnement de la Ceinture INDIENOV.

**Contrat** désigne les CGVS et les pages des Equipements accessibles directement sur le Site.

**Equipement(s)** désigne(nt), seuls ou ensemble, la Ceinture INDIENOV et les Consommables.

**Offre** désigne l'offre forfaitaire permettant au Client d'acheter, via le Site, la Ceinture INDIENOV et de bénéficier, parallèlement, d'un accès au Service pendant 1 an à un prix déterminé. A l'issue des 1 an, l'accès à l'Application pourra être renouvelé par tacite reconduction, moyennant le règlement de redevances mensuelles, par le Client, auprès de HIPPY.

**Service** désigne la mise à disposition simultanée de l'Application et de la Ceinture INDIENOV au Client permettant, en cas de chute du Client, le déploiement des airbags visant à réduire jusqu'à 97% des risques de fractures du col supérieur du fémur, de relayer des alertes automatiques auprès des numéros de téléphone des personnes à contacter renseignés par le Client dans l'Application, d'effectuer des mises à jour régulières de la Ceinture INDIENOV pour garantir sa performance optimale et d'offrir un accès à un service de hotline pour toute question ou problème technique.

**Site** désigne le site Internet accessible via l'adresse <https://www.indienov.com> au travers duquel le Client passe la Commande.

**HIPPY** désigne l'éditeur de l'Application et le fabricant de la Ceinture INDIENOV et des Consommables.

### 2. CHAMP D'APPLICATION

Le Contrat a pour objet la vente de la Ceinture INDIENOV et la mise à disposition simultanée de l'Application au travers d'un abonnement (l'utilisation de la Ceinture INDIENOV n'est optimale qu'en association directe avec l'Application). La Ceinture INDIENOV permet de réduire jusqu'à 97% des risques des fractures du col supérieur du fémur en amortissant les chutes par le déploiement des airbags et l'Application permet d'envoyer, parallèlement à la chute détectée, un sms ou une notification aux contacts renseignés par le Client dans l'Application afin qu'ils soient prévenus de ladite chute. Cela implique que les contacts renseignés par le Client, qui auront reçus un sms ou une notification une fois qu'ils auront été ajoutés par le Client, cliquent sur le lien reçu leur permettant de créer leur mot de passe et téléchargent l'Application. Le Client est informé que le port de la Ceinture INDIENOV n'empêche pas la chute mais qu'il permet de réduire, grâce au déploiement de l'airbag, jusqu'à 97% le risque de fracture du col supérieur du fémur. Le Client a été informé que la ceinture airbag détecte près de 9 chutes sur 10 dans les conditions de tests en laboratoire. Il se peut que ce taux soit plus ou moins important selon les conditions réelles et selon la physiologie et la mobilité du Client. Le Client a été informé que l'utilisation de l'Application, associée à l'utilisation de la Ceinture INDIENOV, permet, outre l'envoi de sms ou de notification pour prévenir ses contacts d'une chute, la réception d'alertes en cas de batterie faible de la Ceinture INDIENOV, la mise à jour de la Ceinture INDIENOV. Dès lors, l'utilisation de la Ceinture INDIENOV uniquement ne permettra pas une utilisation optimale du Service, ce dont l'utilisateur est parfaitement informé. Dans ce cas, l'utilisation de la Ceinture INDIENOV pourra, à terme, devenir obsolète, ce que l'utilisateur reconnaît expressément.

Le Client reconnaît par ailleurs que l'utilisation de l'Application et les alertes transmises sortent du cadre légal du Dispositif médical. Le Client est parfaitement informé que le Service n'est ni un relai avec les services médicaux, ni un service d'urgence.

Les modalités d'achat de la Ceinture INDIENOV et d'accessibilité au Service sont exclusivement régies par les présentes CGVS, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, documentations émanant de HIPPY qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative. En conséquence, le fait de passer Commande, et ce en dépit de toutes stipulations contraires (réputées dépourvues de valeur et inapplicables), implique l'acceptation entière et sans réserve du Client aux présentes CGVS et aux conditions tarifaires en vigueur au jour de la Commande par le Client, qui prévalent sur tout autre document, de quelque nature que ce soit. Aucune condition particulière ou contraire ne peut prévaloir sur les CGVS quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de HIPPY, sauf acceptation expresse et écrite de la part de HIPPY. A défaut d'acceptation des CGVS, le Client ne peut passer la Commande.

En sus des droits et restrictions prévues aux CGVS, toutes autres indications ou restrictions contenues dans les instructions d'utilisation de l'Application ou de la Ceinture INDIENOV ou les notes de mise à jour régissent leur utilisation et sont incorporées aux présentes par référence. HIPPY se réserve la faculté de modifier, à tout moment, tout ou partie des CGVS, afin de les adapter aux évolutions du ou des services fournis, aux évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles dont elle tiendra informé le Client.

### 3.COMMANDE

**3.1. Achat de la Ceinture INDIENOV et accès à l'Application dans le cadre de l'Offre.** Le Client passe la Commande directement sur le Site en suivant les étapes proposées et communique, à cette occasion, ses nom, prénom, date de naissance, civilité, numéro de téléphone, adresse postale et adresse e-mail. Les informations obligatoires sont signalées par un astérisque dans le formulaire et constituent le fichier client de HIPPY. Le Client valide le choix du ou des Equipements sélectionnés, coche la case « *Je reconnais avoir lu les conditions générales de vente et j'en accepte les termes* », sélectionne le mode de paiement choisi, clique sur « **S'abboner** » et finalise la Commande pour être redirigé sur le module de paiement d'e-transactions. Le Client ne peut techniquement finaliser et juridiquement passer la Commande s'il n'a pas coché la case « *Je reconnais avoir lu les conditions générales de vente et j'en accepte les termes* » dont le lien renvoie vers les CGVS. En passant Commande, le Client confirme avoir pris connaissance et accepter de respecter les termes et conditions des CGVS. L'acte de cocher la case est la preuve de la prise de connaissance et de l'acceptation sans réserve, par le Client de l'ensemble des CGV qui lui sont opposables. Toute Commande est personnelle au Client et ne peut être cédée sans l'accord de HIPPY. Chaque Commande fait l'objet d'une facture établie conformément aux dispositions du Contrat après confirmation de la Commande par HIPPY.

HIPPY propose également au Client, à l'occasion de la Commande ou postérieurement à la Commande, d'acquérir les Consommables, indispensables au fonctionnement de la Ceinture INDIENOV, dont le prix est indiqué sur le Site. Le processus de commande est celui défini au présent article 3.

**3.2. Courriel de confirmation.** Une fois la Commande passée et le paiement encaissé, HIPPY adresse au Client un courrier électronique de confirmation récapitulant les informations contractuelles relatives à ladite Commande. Il est recommandé au Client d'imprimer et/ou d'archiver sur un support fiable et durable la confirmation de la Commande et la facture numérique qui lui sera adressée par courriel.

**3.3. Refus de la Commande par HIPPY.** HIPPY se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client (i) avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ; (ii) si le profil du Client ne répond pas aux conditions de qualité de consommateur telles que définies à l'article 1 et, dans tous les cas, (iii) si le Client n'a pas coché l'acceptation des CGVS (dans ce cas, la Commande ne pourra être finalisée).

**3.4. Disponibilité du stock.** HIPPY s'engage à honorer les Commandes reçues sur le Site dans la limite des stocks disponibles. En conséquence, HIPPY ne garantit en aucun cas le maintien des Equipements à la vente pendant une période donnée et décline toute responsabilité du fait d'un Equipement rendu non-disponible. Le stock disponible est mis à jour automatiquement, en temps réel. A défaut de disponibilité d'un Equipement commandé, HIPPY, qui ne saurait engager sa responsabilité de ce fait là, s'engage à en informer le Client par e-mail ainsi que de l'annulation partielle ou totale de sa Commande en résultant. Dans le cas d'une annulation de Commande après que le règlement du Client ait été encaissé, HIPPY procédera au remboursement du prix du ou des Equipements non disponibles dans les meilleurs délais et au plus tard sous 14 (quatorze) jours à compter de l'annulation de la Commande.

### 4.LIVRAISON

#### 4.1. Livraison de la Ceinture INDIENOV et des Consommables

- **Modalités de livraison.** La livraison est effectuée en France métropolitaine et en Europe, à l'exclusion de tout autre territoire, au moyen du transporteur désigné par HIPPY dans les délais indiqués lors de la Commande. Les Consommables sont livrés à l'adresse de livraison renseignée lors de la Commande. HIPPY ne saurait être tenue responsable en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées indiquées par le Client qui est seul responsable de l'exactitude et du caractère complet des informations qu'il transmet à HIPPY. La Ceinture INDIENOV et les Consommables sont livrés au seuil de l'habitation, c'est-à-dire à la porte de l'immeuble du Client. Les frais de port sont indiqués dans le cadre du processus de Commande et sont calculés en fonction du lieu de livraison de façon forfaitaire pour la France et pour l'Europe, selon la grille tarifaire du transporteur de HIPPY. Le Client peut suivre l'état de sa Commande grâce à un numéro de suivi. Aucune livraison n'est effectuée dans les hôtels ou les boîtes postales.

- **Délais.** HIPPY livre la Commande dans un délai maximum de principe de douze (12) jours ouvrés pour une livraison en France Métropolitaine et de vingt (20) jours ouvrés pour une livraison en Europe, ce délai étant décompté à compter du

premier jour ouvré après la validation de la Commande. HIPPY ne peut être tenue responsable des conséquences d'un retard de livraison de son transporteur. Cela étant, en cas de retard de plus de 10 jours suivant le délai indiqué et tant que la livraison ne sera pas effective, le Client aura la possibilité (indépendamment des dispositions de l'article 21 « Force majeure ») de résoudre la Commande, après avoir mis en demeure HIPPY de s'exécuter dans un délai supplémentaire raisonnable. A défaut de livraison dans le délai raisonnable sollicité par le Client, HIPPY rembourse le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 (quatorze jours) suivant la date à laquelle le Contrat a été dénoncé (Articles L.216-6 et L.216-7 du Code de la consommation).

▪ **Absence.** En cas d'absence du Client lors de la livraison de la Ceinture INDIENOV et/ou des Consommables, un avis de passage est laissé à son attention et le Client pourra récupérer le colis dans un bureau de poste. Faute de réception de la Ceinture INDIENOV et/ou des Consommables par le Client à l'expiration du délai imparti, HIPPY se réserve le droit de récupérer la Ceinture INDIENOV et/ou les Consommables. Selon le cas, HIPPY pourra soit réexpédier la Commande à l'adresse de livraison renseignée avec les frais de port à la charge du Client, soit procéder au remboursement du prix de la Commande.

#### **4.2. Livraison de l'Application.**

Le Client pourra accéder à l'Application à réception de la Ceinture INDIENOV qui contiendra un QR Code, lequel, une fois scanné par le Client, redirigera ce dernier vers une page lui permettant de créer un compte afin de se connecter à l'Application qui doit être téléchargée via l'App Store ou Google Play. L'Application est considérée comme livrée par la mise à disposition du QR Code au Client. Une fois le compte créé, le Client dispose d'identifiants qui lui sont strictement personnels et confidentiels et dont il s'engage à en assumer la garde. Le Client est responsable de la bonne utilisation de ses identifiants et code d'accès et de leur non-divulgaration et autres paramètres qui permettent de sécuriser l'utilisation de l'Application.

### **5. RECEPTION – RESERVES**

**5.1. Application.** Il appartient au Client de faire toute réserve à HIPPY, par écrit, dans les cinq (5) jours ouvrés de la livraison de l'Application, par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception. Le Client devra fournir à HIPPY, à première demande, toute justification de la réalité de la non-conformité de l'Application. Il devra laisser à HIPPY toute facilité pour procéder à la constatation de la non-conformité de l'Application, notamment la possibilité de se connecter avec les codes d'accès du Client pour reproduire le problème dans son contexte d'utilisation. A l'expiration du délai de réserves susvisé ou, le cas échéant, à la date de la levée des réserves dûment notifiées par le Client, l'Application est considérée acceptée par le Client.

**5.2. Ceinture INDIENOV et Consommables.** Le Client doit, à la livraison de la Ceinture INDIENOV ou des Consommables, vérifier, notamment, la qualité, la quantité et les pertes ou avaries et leur conformité à la Commande. Les Equipements livrés conformément à la Commande le sont à titre définitif et ne peuvent être ni repris ni échangés, sauf exercice du droit de rétractation prévu à l'article 8. Il appartient au Client de faire toutes les constatations et réserves au transporteur sur le bon de livraison par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison des Equipements (article L.133-3 du Code de commerce). Ne sont pas recevables des réserves incomplètes, non significatives, ni claires. Ainsi, la mention « sous réserves de déballage » n'a aucune valeur. En cas de constat d'anomalie, le Client indiquera ses réserves directement sur le document de livraison, suivies de sa signature. En cas de constat d'anomalie sérieuse (emballages déchirés, ouverts, produits manquants, endommagés...), le Client refusera le colis et précisera sur le document de livraison les motifs de son refus. Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que le Client, ou toute personne habilitée à recevoir le colis en son nom, a signé le document de livraison. Sans préjudice des dispositions qui précèdent que le Client doit prendre vis-à-vis du transporteur, le Client doit informer HIPPY immédiatement et au plus tard dans les 24 heures suivant la livraison en cas de perte ou d'endommagement du ou des produits livrés. Toute réclamation formulée hors délai sera refusée. Le Client devra laisser HIPPY ou tout tiers de son choix toute facilité pour procéder à la constatation des pertes ou endommagements et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel et préalable de la part de HIPPY. Tout retour sans cet accord ne donnera lieu ni au remplacement, ni au remboursement du ou des Equipements.

**5.3. Transfert des risques.** Le risque de perte ou d'endommagement des Equipements est transféré au Client dès la signature du bon de livraison.

### **6. TARIFS**

**6.1.** L'Offre est proposée au tarif en vigueur au jour de la souscription de la Commande. Les prix s'entendent en Euros toutes taxes comprises. Tout changement du taux de TVA applicable sera répercuté sur les prix du Service.

**6.2.** HIPPY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais l'Offre est facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de la Commande par le Client, sous réserve des dispositions de l'article 7.6.

**6.3.** En cas de reconduction tacite du Contrat à l'issue de la période irrévocable de 1 an, HIPPY facturera des redevances mensuelles pour l'accès au Service au prix indiqué sur le Site.

### **7. CONDITIONS DE PAIEMENT**

**7.1.** L'Offre est facturée au Client en Euros TTC comme indiqué sur le Site lors de la Commande. Le règlement doit intervenir en une seule fois au moment de la confirmation de la Commande au travers d'un paiement par carte bleue ou par prélèvement sepa directement sur le Site.

**7.2.** Seule la réception du paiement par HIPPY valide la Commande.

**7.3.** A l'issue de la période de validité de l'Offre et sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 15, le Service sera accessible au Client moyennant le règlement d'une redevance mensuelle par prélèvement bancaire communiqué lors de la Commande. Dans cette hypothèse, tout retard de paiement, de tout ou partie d'une somme due à son échéance, portera intérêts au profit de HIPPY au taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal à compter du premier jour de retard après la réception par le Client d'une mise en demeure de payer restée infructueuse.

**7.4.** En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues au titre de l'utilisation du Service à la date de règlement portée sur la facture, HIPPY pourra de plein droit, sans préjudices des autres droits et recours qui pourraient en résulter pour elle, suspendre l'accès au Service et engager toutes poursuites judiciaires en vue de recouvrer sa créance. L'accès au Service sera rétabli dans un délai de 36h00 suivant la réception du paiement du prix par le Client. Outre la suspension de l'accès au Service, HIPPY pourra résilier de plein droit le Contrat, sous 8 (huit) jours après l'envoi par ses soins d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception à le Client demeurée infructueuse.

**7.5.** L'absence de paiement par le Client ou le rejet d'un prélèvement qui n'aurait pas été régularisé par le Client dans le délai de 8 (huit) jours à compter la réception par le Client d'une mise en demeure de payer restée infructueuse déclenchera la résiliation du Contrat.

**7.6.** HIPPY se réserve le droit d'augmenter ses tarifs en le notifiant au Client un (1) mois avant le changement effectif des tarifs. Ainsi, à l'issue de l'Offre, le Client qui refuserait ladite augmentation pourra résilier le Contrat avant le 15 du mois en cours pour une résiliation effective à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant en informant HIPPY par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse 20 traverse de la Montre 13011 Marseille France.

## **8. DROIT DE RETRACTATION**

**8.1. Principe.** Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose, dans le cadre de l'achat d'un produit ou d'un service effectué à distance ou hors établissement, d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la conclusion du Contrat pour le service et à compter de la réception pour le produit pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts.

**8.2. Modalités.** Pour exercer son droit de rétractation, le Client informe HIPPY de sa décision de se rétracter soit en adressant le formulaire type de rétractation en Annexe 1 des présentes CGVS, soit en adressant toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter accompagné d'un RIB et ce avant l'expiration du délai de 14 (quatorze) jours susmentionnés, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge. Toute demande de rétractation effectuée par le Client en dehors du délai de 14 (quatorze) jours précités ne sera pas étudiée, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation. Le Client peut également contacter HIPPY par courrier postal à l'adresse suivante HIPPY S.A.S 20 traverse de la Montre 13011 Marseille France ou par courriel à support@indienov.com. HIPPY accuse réception, sans délai, de la rétractation du Client par email.

**8.3. Exceptions.** Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut, notamment, être exercé, pour les contrats

*« 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel » (...)*

*13° De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, lorsque :*

*a) Il a donné préalablement son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation ; et*

*b) Il a reconnu qu'il perdrait son droit de rétractation ; et*

*c) Le professionnel a fourni une confirmation de l'accord du consommateur conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 221-13 ».*

**8.4. Remboursement.** HIPPY s'engage à rembourser le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant la notification par le Client de la rétractation. Ce remboursement s'effectue via le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la Commande étant précisé qu'en utilisant l'abonnement dans les 14 jours après avoir validé la Commande, la fourniture du Service est considérée comme effective. Dès lors, le Client qui exercerait son droit de rétractation du Contrat dont l'exécution aura commencé à sa demande expresse avant la fin du délai de rétractation, verse à HIPPY un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total du Service prévu au Contrat.

## **9. CEINTURE INDIENOV**

### **9.1. Utilisation – Limites**

Le Client est informé que la Ceinture INDIENOV, dispositif médical, fonctionne de façon optimale :

- En présence de deux générateurs pleins, de deux sacs airbags, d'une boucle contenant une carte électronique et la batterie. Ainsi, après chaque chute et donc après chaque déploiement d'un airbag, il conviendra de remplacer le générateur attaché à l'airbag qui se sera déployé. En l'absence de remplacement et en l'absence de présence simultanée de deux générateurs en état de fonctionnement, la Ceinture INDIENOV se met en défaut et ne fonctionne pas. Afin que la Ceinture INDIENOV soit toujours fonctionnelle, HIPPY recommande au Client d'acheter au moins un (1) Consommable lors de la Commande afin de disposer d'un (1) Consommable d'avance.

- **Lorsque la Ceinture INDIENOV est chargée.** Un sms ou une notification est envoyé au Client pour l'informer d'un niveau bas de batterie avant la décharge complète de la batterie ;

- **En association directe avec l'Application pour une utilisation optimale.** En effet, outre l'intérêt d'amortir les chutes par le déploiement des airbags, l'intérêt essentiel de la Ceinture INDIENOV est le déclenchement, lors d'une chute, de l'envoi de messages aux contacts renseignés, depuis l'Application, par le Client, informant lesdits contacts de la chute du Client. A ce titre, le Client a pleinement conscience que le Service n'implique aucune assistance médicale, aucun appel des secours et qu'il lui appartient, à lui-même et le cas échéant, ses contacts, d'appeler les secours. Le Client est également parfaitement informé que les alertes ne pourront fonctionner que si les contacts qu'il renseigne dans l'Application cliquent sur le lien qu'ils auront reçu et téléchargent l'Application, ce dont le Client fait son affaire personnelle. De plus, l'Application permet d'informer l'Utilisateur d'un niveau faible de la batterie (conformément à l'alinéa précédent) et permet une mise à jour de l'algorithme de la Ceinture INDIENOV, sans laquelle, HIPPY ne saurait assurer un fonctionnement optimal de la Ceinture INDIENOV.

Enfin, le Client s'interdit formellement d'ouvrir la boucle contenue dans la Ceinture INDIENOV qui intègre la carte électronique sous peine de paiement d'une indemnité forfaitaire de 150 Euros. En cas de défaillance de la Ceinture INDIENOV, Le Client doit contacter la hotline dans les conditions visées à l'article 16.

## 9.2. Entretien

Pendant toute la durée du Contrat, le Client doit utiliser la Ceinture INDIENOV et les Equipements dans de bonnes conditions et notamment celles décrites sur le Site. Il doit à ce titre et notamment, conserver, à ses frais, la Ceinture INDIENOV et les Equipements dans un local (dont la température doit être comprise entre +5°C à +40°C) en permettant le fonctionnement et l'entretien et le maintenir en bon état. La Ceinture INDIENOV pourra être nettoyée, si nécessaire, avec un chiffon humidifié et du savon. Néanmoins, le Client s'interdit de mettre de l'eau sur la Ceinture INDIENOV qui contient la boucle, intégrant les composants de la carte électronique. Le Client s'interdit de mettre la Ceinture INDIENOV au lave-linge ou au sèche-linge. Le Client est informé qu'il doit éviter les chocs et éviter de faire tomber la Ceinture INDIENOV. Il appartient au Client, en application des informations techniques figurant sur le Site et des modalités de fonctionnement visées à l'article 9.1., de s'approvisionner auprès de HIPPY pour l'achat des Consommables permettant une utilisation de la Ceinture INDIENOV.

HIPPY ou tout mandataire de son choix pourra vérifier à tout moment les conditions d'utilisation et d'entretien de la Ceinture INDIENOV et la bonne exécution de l'entretien.

Les Equipements, incluant la Ceinture INDIENOV, pourront être déplacés avec l'accord préalable et écrit de HIPPY et ce uniquement en dehors du territoire français et l'Utilisateur reconnaît et accepte que toutes les fonctionnalités ne seront pas accessibles, conformément aux dispositions de l'article 12. Dans ce cas, les redevances restent dues pendant la période de déplacement, quand bien même l'Utilisateur serait dans un territoire où la Ceinture INDIENOV ne fonctionnerait pas ou imparfaitement.

En tout état de cause, l'Utilisateur ne peut prétendre à aucune remise, prorogation ou diminution de loyers, ni à résiliation ou à dommages et intérêts de la part de HIPPY, en cas de non utilisation partielle ou totale des Equipements, quelle qu'en soit la cause, ou en cas d'arrêt nécessité par l'entretien ou les réparations et quand bien même les Equipements seraient hors d'usage pendant plus de 21 jours, par dérogation aux articles 1722 et 1724 du Code civil.

## 10. GARANTIES

### 10.1. Garanties - Défaut de conformité et vices cachés

HIPPY, qui s'engage à livrer la Ceinture INDIENOV et les Consommables en conformité avec le Contrat, répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance ainsi que des vices cachés. La Ceinture INDIENOV et les Consommables sont ainsi soumis aux garanties légales de conformité (L.217-4 et suivants du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil) permettant au Client de renvoyer les articles livrés défectueux. Les garanties susvisées sont inapplicables aux vices apparents. Il sera fait application au Client des articles suivants :

#### GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

- **Article L217-3 du Code de la consommation**

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci (...)

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité ».

- **Article L217-4 du Code de la consommation**

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté;

3° Il est livré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

- **Article L217-5 du Code de la consommation**

« 1.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;(...)

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;(...)

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat ».

- **Article L217-6 du Code de la consommation**

« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect

d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. »

- **Article L217-7 du Code de la consommation**

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois. »

- **Article L217-8 du Code de la consommation**

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

- **Article L217-13 du Code de la consommation**

« Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur. »

- **Articles L.224-25-1 à L.224-25-32 du Code de la consommation – Contrats de fournitures de services numériques**

- **L.224-25-10 du Code de la consommation**

« Le professionnel fournit le contenu numérique ou le service numérique sans retard injustifié après la conclusion du contrat, sauf si les parties conviennent expressément d'une date ou d'un délai spécifique.

Le professionnel s'est acquitté de l'obligation de fourniture lorsque le contenu numérique ou le service numérique, ou tout moyen approprié pour y accéder ou le télécharger, sont rendus disponibles ou accessibles pour le consommateur en tout lieu physique ou virtuel que ce dernier a choisi.

La charge de la preuve de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique au sens du présent article incombe au professionnel.

La fourniture d'un contenu numérique sur un support matériel servant exclusivement à son transport est régie par les articles L. 216-1 et suivants. »

- **L.224-25-11 du Code de la consommation**

« En cas de manquement du professionnel à son obligation de fourniture dans les conditions prévues à l'article L. 224-25-10, le consommateur peut :

1° Notifier au professionnel la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil ;

2° Résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure le professionnel de fournir le contenu numérique ou le service numérique, ce dernier ne s'est pas exécuté sans retard injustifié ou dans un délai supplémentaire ayant fait l'objet d'un accord exprès entre les parties. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Le consommateur peut immédiatement résoudre le contrat :

1° Lorsque le professionnel refuse de fournir le contenu numérique ou le service numérique ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne procédera pas à cette fourniture ;

2° Lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de fourniture du contenu numérique ou du service numérique à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L. 224-25-10 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une

condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'un accord exprès entre le consommateur et le professionnel.  
Lorsque le consommateur exerce son droit à la résolution du contrat, les articles L. 224-25-22 et L. 224-25-23 s'appliquent. »

#### GARANTIE CONTRE LES VICES CACHES

- **Article 1641 du Code civil :**

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

- **Article 1648 du Code civil :**

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

Le Client est invité à se manifester avant l'expiration du délai correspondant s'il constate un vice caché ou un défaut de conformité.

**10.2.** En cas de **non-conformité** au sens des articles du Code de la consommation susvisée, le Client peut agir dans le délai de deux ans à compter de la livraison de la Ceinture INDIENOV ou des Consommables (toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée) en adressant sa demande à l'adresse HIPPY, 20 traverse de la Montre 13011 Marseille France. Il est précisé que les Equipements (la Ceinture INDIENOV ou le Consommable) sont considérés comme conformes à la Commande lorsqu'ils sont conformes aux caractéristiques présentées sur le Site, qu'ils sont adaptés aux fins pour lesquelles ils ont été conçus et qu'ils répondent aux critères de qualité et de résistance communément admis en la matière. Dans ce cas, HIPPY s'engage, au choix du Client, à réparer ou échanger (en fonction des stocks disponibles) l'Equipement. Le retour du ou des Equipements ne pourra être accepté que pour les Equipements complets, dans leur état d'origine (emballage d'origine, accessoires...). Le retour sera à la charge de HIPPY qui procèdera au remboursement de l'Equipement si la réparation ou le remplacement de l'Equipement était impossible ou si le choix du Client devait entraîner un coût manifestement disproportionné compte-tenu de la valeur de l'Equipement, de l'importance du défaut ou des conditions de réassort et choisir l'autre modalité de garantie. La mise en conformité interviendra dans un délai de 10 jours à compter de la demande de le Client formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

S'agissant de la livraison conforme du Service, HIPPY s'est acquittée de l'obligation de fourniture lorsque le service numérique, ou tout moyen approprié pour y accéder ou le télécharger, sont rendus disponibles ou accessibles pour le Client en tout lieu physique ou virtuel que ce dernier a choisi. En cas de défaut de conformité, les dispositions des articles susvisés 224-25-1 à L.224-25-32 du Code de la consommation afférentes aux contrats de fournitures de services numériques s'appliqueront. Le Service est conforme au Contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants : (i) Il correspond à la description et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité prévue au Contrat ; (ii) Il est fourni avec tous les accessoires, y compris l'emballage, les instructions d'installation, ainsi que l'assistance à la clientèle, devant être fournis conformément au Contrat ; (iii) Il est mis à jour conformément au contrat (Article L.224-25-13 du Code de la Consommation).

En cas de **garantie légale des vices cachés**, le Client peut agir dans le délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans ce cas, soit HIPPY rembourse l'intégralité du prix du Consommable que le Client lui retourne, soit lui rembourse une partie du prix du Consommable si le Client conserve le Consommable.

**10.3.** Le Client dispose d'un droit de rétractation dont les modalités sont indiquées à l'article 8.

**10.4. HIPPY EST PROPRIETAIRE DES EQUIPEMENTS LIVRES AU CLIENT JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX Y AFFERANT. LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES EQUIPEMENTS LIVRES AU CLIENT N'ENTRAINE PAS LA CESSION DES DROITS SUR LES EQUIPEMENTS AU PROFIT DU CLIENT.**

#### 11. LICENCE DE L'APPLICATION

**11.1. Concession de licence.** Pendant la période irrévocable du Contrat, sous réserve du complet paiement du prix et, à l'issue du Contrat, en cas de reconduction tacite du Contrat, du paiement de la redevance correspondante, HIPPY concède au Client un droit personnel, limité, non-exclusif, non-cessible et non-transférable d'accéder à l'Application, sous sa forme exécutable et de l'utiliser via l'Internet suivant un téléchargement sur une plateforme de téléchargement pour la durée prévue dans la Commande. Les CGVS définissent les conditions dans lesquelles HIPPY réserve au Client un accès sécurisé pour accéder au Service dans le cadre de la Commande. L'Application n'est en aucun cas vendue, son utilisation est concédée sous licence locative. En toute hypothèse, la licence d'utilisation est personnelle au Client et ne peut faire l'objet d'aucune cession ou prêt à d'autres personnes, toute autre utilisation de l'Application étant formellement interdite. L'utilisation de l'Application est ainsi destinée à couvrir uniquement les besoins personnels du Client. Sauf dispositions contraires, la livraison de l'Application n'inclut pas son adaptation, ni son adéquation aux besoins du Client, ces éléments résultant de la seule responsabilité du Client qui le reconnaît expressément. S'agissant de la configuration de l'Application et de l'insertion des numéros de téléphone des contacts du Client, elle est incluse dans le prix indiqué lors de la Commande et le Client peut solliciter toute assistance dans le cadre de la Hotline.

**11.2. Limitations d'utilisation de l'Application.** L'Application doit être utilisée dans un environnement d'exploitation (support d'information, réseau, serveur...) conforme qui respecte les prérequis et spécifications définis par HIPPY. Le Client s'engage à respecter ses instructions et recommandations et valider toutes les mises à jour qui lui seraient éventuellement communiquées ultérieurement afin de disposer d'un Service fonctionnel. Toute utilisation non-prévue aux présentes est interdite et, en particulier

mais sans limitation, le Client s'engage à ne pas (ni autoriser un tiers à le faire) **(i)** installer l'Application et l'utiliser pour d'autres fins que celles décrites dans les CGVS et le Site, **(ii)** copier, reproduire, altérer, adapter, traduire de quelque façon qu'il soit, intégrer dans un autre logiciel, extraire, tout ou partie de l'Application, créer des œuvres dérivées à partir de l'Application, désassembler ou pratiquer quelque ingénierie à rebours, ni essayer d'en découvrir les codes sources (réputés strictement confidentiels), **(iii)** modifier de quelque façon que ce soit l'Application, même en vue de corriger les erreurs qu'il peut contenir, cette faculté étant exclusivement réservée à HIPPY, **(iv)** distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, vendre, donner ou transférer, même gratuitement, tout ou partie de l'Application, par tout moyen, à qui que ce soit, **(v)** enlever, cacher ou altérer toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur, apposé sur ou dans les crédits de l'Application. HIPPY se réserve expressément le droit de corriger toute erreur que pourrait contenir l'Application dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer une utilisation de l'Application en conformité avec sa destination mais aussi le droit d'adapter, de modifier et d'apporter des améliorations à l'Application ou d'en arrêter la diffusion commerciale, sans préavis et sans obligation d'en notifier quiconque.

**11.3. Responsabilités.** Dans le cadre de l'abonnement, HIPPY met à la disposition du Client un accès à l'Application selon les conditions prévues à l'article 4.2., sauf interruption requise au titre de sa maintenance, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet. HIPPY se réserve par ailleurs la possibilité de modifier ou d'interrompre l'accessibilité au Service notamment pour des raisons de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration ou pour en faire évoluer le contenu. Dans la mesure du possible, HIPPY s'efforcera d'informer le Client préalablement à toute intervention et s'efforcera de mettre en œuvre les moyens économiques raisonnables dont il dispose pour minimiser le désagrément possible.

Dans le cadre de cet abonnement, l'accès et l'utilisation de l'Application nécessitent l'accès, par le Client, à du matériel informatique et à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas à la charge de HIPPY et devra être fourni par un opérateur de télécommunications selon le choix du Client et sous sa responsabilité. Il appartient dès lors au Client de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès et de prendre en charge, notamment, le coût d'abonnement auprès d'un opérateur de téléphonie mobile, le coût de connexion et d'accès au réseau Internet et le surcoût éventuel facturé pour le chargement des données. HIPPY est déchargée de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès à l'Application du fait d'un événement échappant à son contrôle, tel un cas de force majeure. Le Client est responsable de l'utilisation de l'Application. Le Client ne pourra céder de quelque façon que ce soit le droit d'accès à l'Application sans l'accord préalable et écrit de HIPPY. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne non-autorisée accède à l'Application, Le Client en informera HIPPY sans délai et le confirmera par courrier recommandé. En cas de perte ou de vol d'un des identifiants, le Client en informera sans délai HIPPY.

## 12. MAINTENANCE

**12.1.** La maintenance de l'Application est fournie automatiquement par HIPPY et consiste en la mise à disposition de corrections et de mises à jour de l'Application. Ces corrections et mises à jour sont concédées sous licence selon les termes des présentes à moins que des conditions d'utilisation les accompagnent au cas par cas. Tout nouveau service fera l'objet d'une commande complémentaire.

**12.2.** Lorsque le Client constate qu'il existe un dysfonctionnement dans l'utilisation du Service, il s'engage à en informer immédiatement HIPPY en envoyant un mail à l'adresse support@indienov.com. HIPPY ne garantit pas la correction d'anomalie dans les cas suivants : (i) Refus du Client de collaborer avec HIPPY dans la résolution des anomalies et notamment en s'abstenant de répondre aux questions et demandes de renseignement de HIPPY, (ii) Utilisation de l'Application de manière non conforme à sa destination, (iii) Modification non autorisée de l'Application par le Client ou par un tiers ; (iv) Manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ; (v) Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec le Service ; (vi) Défaillance des réseaux de communication électronique ; (vii) Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ; (viii) Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation du Service.

## 13. GARANTIES

**13.1. Garanties limitées.** Le fonctionnement de l'Application, correctement installée et/ou utilisée, non-modifiée et régulièrement mise à jour, est garanti conforme aux caractéristiques fonctionnelles et techniques décrites sur le Site, pour la durée de l'abonnement.

**13.2. Confidentialité.** HIPPY s'engage à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu des données du Client et s'interdit d'en prendre connaissance, sauf instruction contraire du Client. Les données sont stockées dans des Datacenters entièrement sécurisés et offrant toutes les garanties de sécurité (plate-forme protégée 24h/24h et 7j/7), accès limité au personnel autorisé, protection contre les incendies...). Pour sa part, le Client est seul responsable de la préservation de la confidentialité de l'accès à son réseau local et de l'accès à ses installations informatiques. Le Client reconnaît que les identifiants lui permettant d'accéder au Service lui sont strictement personnels et s'engage donc à les conserver secret et à ne pas les divulguer. Aussi, toute utilisation de ses identifiants fait présumer une utilisation du Service par le Client lui-même qui s'engage à notifier sans délai à HIPPY par email toute communication volontaire ou involontaire à des tiers ou vol de ses identifiants.

**13.3. Accessibilité.** HIPPY fait ses meilleurs efforts pour mettre à disposition du Client l'accès au Service de façon continue dans des conditions normales d'exploitation, sauf éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau, de l'Application et des serveurs informatiques choisis par HIPPY et sauf cas de force majeure, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les catastrophes naturelles, les intempéries, les inondations, la foudre, les attentats, les perturbations ou coupures de services sur les réseaux et services de télécommunications, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférences de toutes sortes d'origine



radioélectrique ou électrique, les problèmes techniques afférents à un prestataire externe (variation ou coupure de courant, défaut de climatisation,...), l'impossibilité d'être approvisionné, les pénuries notamment de carburants, les retards liés à l'importation ou au transport et d'une façon générale toute cause directe ou indirecte entravant ou arrêtant l'accès au Service ou aux services fournis par ses fournisseurs tels que, notamment, le fournisseur d'accès Internet et l'hébergeur de serveurs. Si HIPPY est amenée à interrompre l'accès à l'Application, elle s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais. De même, le Client reconnaît, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications, que ces derniers sont susceptibles de présenter des dysfonctionnements ou interruption non détectés ou non identifiés excluant toute responsabilité de HIPPY. Le Client vérifie qu'il dispose des outils et moyens de communications électroniques et des compétences permettant l'accès aux informations délivrées dans le cadre de l'Application. Il est ainsi notamment rappelé que le Client doit, *a minima*, être équipé d'une tablette ou d'un téléphone portable connecté à l'Internet par le biais d'un fournisseur d'accès à l'Internet ainsi que des programmes dits « *navigateurs Internet* ».

**13.4. Sécurité.** HIPPY s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des données du Client qui sont exploitées de façon régulière par le biais de l'Application et à en justifier auprès du Client, sur simple demande.

**13.5. Exclusion de toute autre garantie.** Ces garanties ne sont pas applicables si le défaut de conformité de l'Application résulte d'un accident, d'une utilisation inappropriée ou d'un environnement informatique non-certifié. Le Client reconnaît et accepte qu'il est impossible de garantir (i) que l'Application conviendra à toutes les combinaisons que le Client pourrait choisir, (ii) qu'elle fonctionne dans tout environnement d'exploitation, et (iii) qu'elle sera utilisable sans interruption ou erreur, ni que toutes les erreurs pourront être corrigées. HIPPY ne pourra pas être tenue responsable (i) des défauts et/ou des altérations de l'Application et des conséquences qui peuvent résulter d'une utilisation non conforme de l'Application par le Client ; (ii) d'une intervention inadéquate sur l'Application. HIPPY fait ses meilleurs efforts pour que l'Application soit accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sous réserve des éventuelles mises à jour, pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application ou cas de force majeure. Si HIPPY est amenée à interrompre l'accès au Service, elle s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais. De même, le Client reconnaît, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications, que ces derniers sont susceptibles de présenter des dysfonctionnements ou interruption non détectés ou non identifiés. Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et en particulier accepter (i) que HIPPY ne peut en aucune manière être tenue responsable des difficultés ou des vitesses et des ralentissements d'accès au Site et au Service ou du non-acheminement de ses données, (ii) que la nature du réseau Internet et en particulier ses performances techniques et les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou contenus ne sont pas garantis et peuvent impacter l'accès et l'utilisation du Service, (iii) que l'engagement de HIPPY est limité à assurer l'accès à l'hébergement de l'Application, HIPPY ne pouvant s'engager sur la fiabilité des données, du temps de leur transmission, du temps d'accès au Service, les interruptions et/ou restrictions des réseaux d'accès des opérateurs télécoms, les pertes de données, les erreurs d'affichage, les temps d'affichage, et d'une façon générale, les performances techniques de l'accès et d'utilisation du Service liées au réseau Internet et/ou aux réseaux des opérateurs télécoms.

#### 14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

HIPPY déclare être titulaire ou concessionnaire des droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs tant à la structure générale de l'Application et du Site qu'à leur contenu (textes, graphismes, images, vidéos, photos, bases de données, typographies, charte graphique, identité visuelle, mise en page et autres contenus, brevets, savoir-faire), aux logiciels et algorithmes permettant leur fonctionnement, aux marques et signes distinctifs qui y sont associés, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, afférents à la technologie INDIENOV insérée dans la carte présente dans la Ceinture INDIENOV. Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation, reproduction, modification, dénaturation et/ou exploitation totale ou partielle de l'Application et/ou du Site et/ou de leurs contenus tels que rappelés ci-dessus et/ou de la technologie INDIENOV et/ou, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de HIPPY, est prohibée. De même, toute exploitation non autorisée de l'Application et/ou du Site et/ou de leurs contenus et/ou des logiciels permettant leur fonctionnement ainsi que du concept et/ou des développements appartenant à HIPPY concernant la technologie INDIENOV (telle que la carte insérée dans la Ceinture INDIENOV) engage la responsabilité du Client sur le fondement de la contrefaçon et/ou de la concurrence déloyale. Toutes copies, modifications, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions, appartiennent et/ou demeurent réservées à tout moment à HIPPY. Les informations communiquées par HIPPY dans le cadre de l'abonnement sont la propriété de HIPPY et l'accès au Service n'emporte aucun transfert de droit au bénéfice du Client. Le contenu de l'Application et/ou du Site et l'accès à la Ceinture INDIENOV et sa technologie, au travers de la carte insérée dans la Ceinture INDIENOV, ne peut faire, même partiellement, l'objet d'un prêt, d'une cession, d'une extraction de données et/ou de transfert sur aucun support. Le Client reconnaît et accepte que HIPPY est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'Application, le Site et la technologie INDIENOV portant sur la Ceinture INDIENOV (incluant la carte), y compris ses bases de données, notamment au regard des dispositions des articles L. 122-4 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle. De même, le Client s'oblige à respecter les dispositions des articles L. 342-1 et L. 342-2 du même Code, Toute représentation ou reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

#### 15. DUREE ET RESILIATION

**15.1.** Le Contrat prend effet à compter de sa date de souscription. L'Offre est souscrite pour une durée irrévocable de 1 an, renouvelable. A l'issue de la période irrévocable, et sauf résiliation du Contrat 1 mois avant l'issue de la période irrévocable, l'accès au Service se renouvelle par tacite reconduction de mois en mois payable par prélèvement automatique. Dans le cadre d'un renouvellement de l'abonnement, le Client a la possibilité de résilier le Contrat avant le 15 du mois en cours pour une résiliation effective à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant en informant HIPPY par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse HIPPY, 20 traverse de la Montre 13011 Marseille France ou en cliquant sur le bouton « RESILIER MON ABONNEMENT » accessible sur le Site. A défaut de résiliation du Client dans les conditions précitées, le Contrat se renouvelle automatiquement de mois en mois dans les mêmes conditions.

**15.2.** Le non-paiement du Service à l'échéance entraîne la suspension immédiate du Service. Outre la suspension de l'accès au Service, HIPPY pourra résilier de plein droit le Contrat, sous 8 (huit) jours après l'envoi par ses soins d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception au Client demeurée infructueuse et engager toutes actions visant à recouvrer sa créance.

**15.3.** Les Parties peuvent résilier de façon anticipée le Contrat de plein droit et sans intervention judiciaire, obligation ou autre responsabilité, si l'autre Partie ne respecte pas les termes des présentes CGVS ou de toutes autres conditions afférentes au Contrat, moyennant un préavis de quinze (15) jours sous réserve que la Partie défaillante n'ait pas mis un terme au manquement dans ledit délai de préavis.

**15.4.** A compter de la résiliation, pour quelque cause que ce soit, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser l'Application, de quelque façon que ce soit, étant précisé que les accès seront suspendus et que toutes autres fonctionnalités de l'Application seront bloquées à compter de la date de cessation effective du Contrat. Conformément aux dispositions de l'article 10.8, le Client reconnaît que le défaut d'utilisation de l'Application implique une expérience client amoindrie et non-optimale. En effet, la valeur ajoutée du Service tient à l'utilisation simultanée et combinée de la Ceinture INDIENOV et de l'Application : outre la réduction jusqu'à 97% du risque de fractures du col supérieur du fémur au déploiement de l'airbag en cas de chutes possible grâce au port de la Ceinture INDIENOV, les contacts du Client seront immédiatement alertés en cas de chute dudit Client et pourront venir assister ce dernier. Aussi, le port de la Ceinture INDIENOV, seule, ne remplit pas pleinement l'intégralité du Service conçu et commercialisé par HIPPY. Les droits et obligations qui, par nature, devront perdurer après la fin du Contrat produiront toujours leurs effets.

#### **ARTICLE 16. HOTLINE**

HIPPY met à disposition du Client un service de hotline visant à aider le Client dans le cadre de l'utilisation du Service. Ce service est accessible par le Client par téléphone et courriel du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures, hors jours fériés, samedi et dimanche.

#### **ARTICLE 17. DONNEES PERSONNELLES**

HIPPY est responsable du traitement des données du Client dans le cadre de la souscription et de l'exécution du Service et s'engage à un traitement des données en conformité avec le Règlement Européen Général de la Protection des Données. Pour plus d'informations, le Client est invité à se reporter à la [Politique de confidentialité](#), également accessible sur le Site.

#### **ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE**

**18.1.** HIPPY est exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une quelconque de ses obligations contractuelles qui serait causé par un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et selon les modalités prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

**18.2.** Notamment, constitue un cas de force majeure, sans que la liste soit exhaustive, tout événement interne ou externe à la France de nature climatique, pandémique, bactériologique, sismique, militaire, politique ou diplomatique (tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques, conflits armés, mouvements sociaux perturbant l'économie et les relations commerciales, loi martiale, blocus maritime, aérien ou terrestre, confinement sanitaire, état d'urgence sanitaire ou militaire).

**18.3.** La survenance et la cessation de tout cas de force majeure empêchant temporairement ou définitivement l'exécution du Contrat devra être notifié par écrit et sans délai à l'autre Partie.

#### **19. DISPOSITIONS GENERALES**

Le défaut d'exercice, l'exercice partiel ou le retard apporté dans l'exercice des droits prévus par les présentes CGVS ne constitue en aucun cas une renonciation à l'exercice de ces droits, ni une renonciation à aucun autre droit. Toute renonciation ou modification des CGVS ne sera effective que si elle est prévue dans un document écrit. Si l'une quelconque des dispositions des CGVS est réputée nulle, elle sera réputée non écrite mais les autres dispositions garderont leur force et leur portée, à moins que la disposition annulée soit essentielle pour HIPPY auquel cas le contrat sera réputé résilié dans son ensemble.

#### **20. RESOLUTION AMIABLE DU LITIGE**

**20.1.** En cas de litige, le Client doit contacter HIPPY par courrier postal à l'adresse suivante : HIPPY, 20 traverse de la Montre 13011 Marseille, France. HIPPY accuse réception, sans délai, de la demande de résolution amiable du Client par courriel.

**20.2.** En l'absence de résolution du différend, le Client bénéficie pour toute réclamation n'ayant pas abouti à un accord amiable, de la possibilité de saisir dans un délai maximum d'un (1) an à partir de la date de sa réclamation écrite auprès de HIPPY, un

médiateur, le Médiateur de la Consommation. Pour se faire, le Client peut saisir le médiateur en écrivant à l'adresse postale AME CONSO (La médiation de la consommation) 11 place dauphine - 75001 Paris - Tél : 09 53 01 02 69 ou [www.mediationconso-ame-com](http://www.mediationconso-ame-com). La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux Parties qui restent libres à tout moment de mettre fin au processus de médiation.

## **21. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE**

**21.1.** Les présentes CGVS sont soumises à la loi française.

**21.2.** En cas de litige pouvant naître à l'occasion ou en rapport avec le Contrat, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions compétentes en vertu des dispositions du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la souscription du Service ou de la survenance du fait dommageable.

## **ANNEXE – FORMULAIRE DE RETRACTATION**

*Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait se rétracter dans les conditions visées à l'article 8 des CGVS, le présent formulaire est à retourner dûment complété et signé à la société HIPPY par voie postale à l'adresse suivante : [...].*

*Nom :*

*Prénom :*

*Adresse e-mail :*

*Adresse postale :*

*Numéro de téléphone :*

*Date de la Commande :*

*Numéro de la Commande :*

*Message (optionnel : vous pouvez aider HIPPY à améliorer la qualité de ses services en indiquant les raisons de votre rétractation ou toute autre information que vous jugerez utile)*

*Date :*

*Signature :*